

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **8 février 2021 à 16 h 11**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 18 janvier 2021
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2021)-169-3 modifiant le règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Recensement de la population 2021 - appui
 - 5.3. Appui à la Coalition Santé Laurentides
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Embauche temporaire d'un chargé de projets spéciaux - Service de l'environnement et du développement durable
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Liste des engagements
8. URBANISME
 - 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 11 janvier 2021
 - 8.2. Demandes de dérogations mineures
 - 8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-268 - régularisation d'un empiètement en marge arrière - 120, chemin de Brébeuf
 - 8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-274 - empiètements sur la distance entre une allée d'accès et un lac et absence de bordure - rue des Pionniers
 - 8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-277 - marge arrière et bande de protection du corridor signature -167, chemin des Boisés
 - 8.2.4. Demande de dérogation mineure 2020-DM-278 - réduction de la largeur d'un lot -

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

partie du lot 5 011 704 et lot 5 955 981 - rue Harrisson

- 8.2.5.** Demande de dérogations mineures - 2020-DM-280 - augmentations de la hauteur et de l'angle d'un talus - 75, chemin Napoléon
- 8.2.6.** RETIRÉ - Demande de dérogation mineure - 2020-DM-282 - réduction de l'espace naturel - lot 5 009 584 - chemin des Franciscains
- 8.2.7.** Demande de dérogation mineure - 2020-DM-284 - réduction de la largeur d'un lot - lot 3 278 420 - allée de l'Or-Blanc
- 8.2.8.** Demande de dérogations mineures - 2020-DM-285 - réductions de la superficie de lots - lots 3 412 259 et 3 412 261
- 8.2.9.** RETIRÉ - Demande de dérogation mineure - 2020-DM-287 - lot 2 804 084 - allée d'accès dans la bande de protection riveraine - chemin des Eaux-Vives
- 8.2.10.** RETIRÉ - Demande de dérogations mineures - 2020-DM-291 - construction neuve - 2713-2723, chemin du Village
- 8.2.11.** RETIRÉ - Demande de dérogations mineures - 2020-DM-297 - réductions de la superficie et de l'aire d'isolement et implantation des bâtiments - construction de micro-chalets - lots 2 803 024 et 2 803 025 - chemin du Village

8.3. PIIA

- 8.3.1.** Demande de PIIA - 2020-PIIA-273 - enseignes - 118, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud
 - 8.3.2.** Demande de PIIA - 2020-PIIA-276 - enseigne détachée - 1250, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants
 - 8.3.3.** Demande de PIIA - 2020-PIIA-281 - plan image - projet intégré - 8e Rang et rue de Lesseps - lot 4 650 010 - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes
 - 8.3.4.** Demande de PIIA - 2020-PIIA-283 - agrandissement - 261, chemin des Cerfs - PIIA-29 Refuge du Cerf
 - 8.3.5.** Demande de PIIA - 2020-PIIA-290 - enseignes rattachée et détachée - 1948-1950, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois
 - 8.3.6.** Demande de PIIA - 2020-PIIA-295 - déblai des brans de scie de la colline - rue du Ruisseau - PIIA-32 Ancienne scierie
- 8.4.** Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - agrandissement de la zone RM-405
- 8.5.** Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - lot 5 827 850 du cadastre du Québec
- 8.6.** Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - lot 3 279 280 du cadastre du Québec - rue Marie-Louise-Vallée
- 8.7.** Modification de la résolution CM20 11 583 - plan image sous PIIA - chemin Killarney
- 8.8.** Demande d'agrandissement du périmètre urbain - secteur du Village - 9350-4652 Québec inc.
- 8.9.** Demande pour le déplacement de la servitude - piste multifonctionnelle - secteur G7 Développement

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1.** Projet Embois - secteur chemin des Quatre-Sommets - acceptation provisoire des travaux du niveau I
- 9.2.** Demande d'aide financière - volet A - programme APEPR - prolongation
- 9.3.** Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 1 - acceptation provisoire des travaux
- 9.4.** Acquisition et installation de membranes de filtration pour l'usine de filtration au lac Tremblant - phase III - contrat
- 9.5.** Afficheurs sur poteaux - rue Mercure
- 9.6.** Analyse hydraulique ruisseau Clair - secteur Sud-Est

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

- 11.1.** Octroi d'une aide financière à la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière
- 11.2.** Amendement au contrat de programmation de Première Scène

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.1. Terrasses extérieures - autorisation d'occupation et aide financière

14.2. Fonds régions et ruralité - demande d'aide financière - volet 4

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Main-d'œuvre - la Ville offre aux entreprises du territoire la possibilité de loger leurs employés

18.2. Les terrasses sur rue

18.3. Budget participatif

18.4. Tour de télécommunication de Bell

18.5. Journée performance scolaire

18.6. Budget important pour le pavage - rues à paver

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 11.

CM21 02 042

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de questions est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAL

CM21 02 043

3.1. Séance ordinaire du 18 janvier 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021, tel que déposé, en modifiant les résolutions comme suit :

- CM21 01 004, CM21 01 005 et CM21 01 006 : modifier la date l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement « mardi 9 février » par « lundi 15 février ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CM21 02 044

4.1. Règlement (2021)-169-3 modifiant le règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu des modifications afin d'ajouter les mots « lorsqu'applicable » à l'article 6 du chapitre 1 ainsi que l'ajout des articles promotionnels du Service de la Culture et des loisirs, et que ces modifications ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-169-3 modifiant le règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 045

4.2. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CM21 02 046 4.3. Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

L'objet de ce règlement est l'exécution des travaux de construction pour le remplacement d'un ponceau situé à l'entrée du chemin des Hauteurs, le remplacement d'un ponceau sur la montée Kavanagh, des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la rue Émond Est, les chemins Clément, de l'Ermite et O'Reilly et finalement des travaux de mise à niveau et de réfection de trottoirs sur les chemins Kandahar, Curé-Deslauriers et au Pied-de-la-Montagne.

Monsieur le conseiller Danny Stewart dépose un projet de *Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

5. ADMINISTRATION

Dépôt CM21 02 (5.1) 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM21 02 047 5.2. Recensement de la population 2021 - appui

CONSIDÉRANT que le recensement de la population canadienne se déroulera en mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de Covid-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'appuyer le Recensement de 2021 et d'encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 048 5.3. Appui à la Coalition Santé Laurentides

CONSIDÉRANT que les résultats d'une importante étude réalisée récemment

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT qu'actuellement seuls les hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier verront dans le meilleur scénario leurs projets de modernisation se réaliser dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'aucune perspective de modernisation ne se dessine jusqu'à présent pour les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ) constitue le centre hospitalier régional pivot et que son manque d'espace se traduit par une difficulté à ajouter des nouveaux équipements spécialisés ou ultra-spécialisés et limite le développement de nouveaux secteurs d'activités nécessaires à toute la population laurentienne notamment le Centre Mère-Enfant et le Centre en Cancérologie;

CONSIDÉRANT que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier, le Premier ministre du Québec, réitérait son soutien à la population des Laurentides de pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada en novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT qu'il est vital d'établir une vision intégrée et cohérente du système de santé laurentien en matière de couverture de soins et de modernisation des infrastructures hospitalières et offrir ainsi des services de santé auxquels est en droit de s'attendre la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) visant la création d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels doivent pouvoir bénéficier la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

communautaires qui appuieront la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'hôpital régional de Saint-Jérôme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'adhérer officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

D'appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Ville de Mont-Tremblant à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'enjoindre le gouvernement du Québec à une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux dans les Laurentides;

D'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des hôpitaux de Lachute, Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Eustache ainsi que le respect du calendrier de livraison prévue en 2027 pour l'HRSJ;

DE soutenir par résolution la Coalition Santé Laurentides et de se joindre à cette mobilisation régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CM21 02 049

6.1. Embauche temporaire d'un chargé de projets spéciaux - Service de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT la prolongation de la subvention de soutien au personnel de la Fédération canadienne des municipalités (PMIC16232) pour la remise des rapports finaux du projet en matière de changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la période maximale accordée par la Fédération canadienne des municipalités pour l'innovation climatique se termine le 31 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Iblis Le Guen concernant son embauche à titre de personne salariée de projets spéciaux pour occuper la fonction de chargé de projets pour les besoins du Service de l'environnement et du développement durable pour la période du 22 février au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

7. GESTION FINANCIÈRE

CM21 02 050

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 313 947,33 \$ et pour le mois de janvier 2021 au montant de 75 680,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CM21 02 051 7.2. Liste des engagements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 60 015,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

Dépôt CM21 02 (8.1) 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 11 janvier 2021

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 11 janvier 2021, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM21 02 052 8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-268 - régularisation d'un empiètement en marge arrière - 120, chemin de Brébeuf

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-268 vise à régulariser l'implantation d'un agrandissement à 3,25 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne de terrain arrière.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU21-01-005.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser cette dérogation mineure;

De rembourser les frais exigés pour la présente demande à la requérante, soit un montant de 450 \$, du fait que celle-ci est un organisme de Mont-Tremblant voué à aider les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 053 8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-274 - empiètements sur la distance entre une allée d'accès et un lac et absence de bordure - rue des Pionniers

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-274 vise à autoriser:

- une réduction de la distance prescrite de 30 m entre la ligne naturelle des hautes eaux et :
 - une allée d'accès implantée à 12 m;
 - une aire de stationnement desservant plusieurs bâtiments implantée à 16 m;
- l'absence de bordure pour une aire de stationnement ayant une superficie de plus de 500 m².

Le CCU recommande d'autoriser en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU21-01-006.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

À noter que la dérogation mineure sur l'aire de stationnement desservant plusieurs bâtiments n'a pas lieu d'être, car cet ouvrage a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure en 2014 qui a été acceptée (CM14 10 358) et que les travaux sont terminés.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du nouvel argumentaire reçu le 8 février;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser en partie ces dérogations mineures, soit :

- d'accepter la réduction de la distance prescrite de 30 m entre la ligne naturelle des hautes eaux et l'allée d'accès implantée à 12 m;
- de refuser l'absence de bordure pour l'aire de stationnement, compte tenu de l'absence de préjudice et de la nécessité qu'une aire de stationnement soit entourée de façon continue d'une bordure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM21 02 054

8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-277 - marge arrière et bande de protection du corridor signature -167, chemin des Boisés

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-277 vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence afin que :

- l'implantation du bâtiment soit à 5,53 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière;
- l'implantation de la galerie soit à 3,33 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière;
- l'avant-toit de la véranda projetée soit à 5,1 m plutôt qu'à 15 m de la marge arrière;
- l'implantation de la véranda projetée soit 5,53 m plutôt qu'à 15 m dans la marge arrière;
- l'implantation du bâtiment principal et de la véranda projetée sur la bande de protection d'un corridor de signature soit à 5,53 m plutôt qu'à 7 m de la ligne arrière;
- l'implantation de la galerie projetée sur la bande de protection d'un corridor de signature soit à 3,33 m plutôt qu'à 5 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement ces dérogations mineures selon la résolution CCU21-01-007.

Questions du public : une question a été reçue.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures aux conditions et exigences suivantes, soit :

- de faire la plantation tel que montrée sur un plan préparé par le propriétaire, à l'exception des amélanchiers qui devront être plantés le long de la clôture, sur la surface gazonnée;
- de remplacer les arbres qui seront endommagés ou détruits au fil du temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CM21 02 055 8.2.4. Demande de dérogation mineure 2020-DM-278 - réduction de la largeur d'un lot - partie du lot 5 011 704 et lot 5 955 981 - rue Harrisson

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-278 vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur au chemin de 11,71 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU21-01-008.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 056 8.2.5. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-280 - augmentations de la hauteur et de l'angle d'un talus - 75, chemin Napoléon

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-280 vise à autoriser l'aménagement du talus :

- d'une hauteur de 10 m plutôt que de 3 m;
- dont le pourcentage de la pente sera de 45 % plutôt que de 17 %.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU21-01-009.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.6. RETIRÉ

CM21 02 057 8.2.7. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-284 - réduction de la largeur d'un lot - lot 3 278 420 - allée de l'Or-Blanc

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-284 vise à reconnaître des droits de construction sur un lot d'une largeur de 39,04 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'autoriser cette dérogation mineure selon la résolution CCU21-01-011.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 058 8.2.8. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-285 - réductions de la superficie de lots - lots 3 412 259 et 3 412 261

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-285 vise à autoriser la subdivision de 2 lots en 4 lots distincts dont :

- un premier lot aura une superficie de 9 539 m² plutôt que de 10 000 m²;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

- un deuxième lot aura une superficie de 8 671 m² plutôt que de 10 000 m²;
- un troisième lot aura une superficie de 6 344,9 m² plutôt que de 10 000 m²;
- un quatrième lot aura une superficie de 6 014,5 m² plutôt que de 10 000 m².

Le CCU recommande d'autoriser en partie ces dérogations mineures selon la résolution CCU21-01-012.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.9. RETIRÉ

8.2.10. RETIRÉ

8.2.11. RETIRÉ

8.3. PIIA

CM21 02 059

8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-273 - enseignes - 118, chemin de Kandahar - PIIA-08 Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante et d'une enseigne apposée à plat pour annoncer le commerce Rudsak inc. situé au 118, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-273, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU21-01-018.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 060

8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-276 - enseigne détachée - 1250, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

Les travaux pour l'installation d'une enseigne détachée de type modulaire pour annoncer le commerce Belfor situé au 1250, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-276, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU21-01-019.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CM21 02 061 8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-281 - plan image - projet intégré - 8^e Rang et rue de Lesseps - lot 4 650 010 - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes

Les travaux de construction de dix maisons unifamiliales isolées qui se distribuent de part et d'autre d'allées d'accès prenant son origine sur le 8^e Rang, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-281, sont assujettis au PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU21-01-003.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'acceptation des plans image ne dispense pas les promoteurs de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 062 8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-283 - agrandissement - 261, chemin des Cerfs - PIIA-29 Refuge du Cerf

Les travaux d'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur l'élévation latérale gauche afin d'y aménager une nouvelle salle de séjour dans le projet intégré Le Refuge du Cerf (bloc 1) situé au 261, chemin des Cerfs, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-283, sont assujettis au PIIA-29 - Refuge du Cerf en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU21-01-020.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Mélanie Matte déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 02 063 8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-290 - enseignes rattachée et détachée - 1948-1950, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

Les travaux de modification de l'enseigne rattachée et du remplacement de l'enseigne détachée pour annoncer le commerce Crevier et Garage Matte situé au 1948-1950, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-290, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU21-01-021.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Matte reprend part aux délibérations.

CM21 02 064

8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-295 - déblai des brans de scie de la colline - rue du Ruisseau - PIIA-32 Ancienne scierie

Les travaux de déblai de la colline (monticule de terre noire et de bran de scie mixte) située sur la rue du Ruisseau, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-295, sont assujettis au PIIA-32 - Ancienne scierie en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU21-01-022.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes soit :

- la renaturalisation du terrain suite aux travaux de déblai;
- les brans de scie devront être déposés dans un site spécialisé et une copie de la facture du site de dépôt devra être transmise au Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 065

8.4. Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - agrandissement de la zone RM-405

CONSIDÉRANT que 9351-2663 Québec inc. a déposé une demande de changement à la réglementation d'urbanisme afin d'agrandir la zone RM-405;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de cette zone augmenterait la densité permise dans la zone actuelle de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la Ville et le promoteur d'avoir une planification de l'ensemble de la propriété dans le cadre d'un éventuel agrandissement du périmètre urbain;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la demande de changement à la réglementation d'urbanisme déposée par 9351-2663 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM21 02 066

8.5. Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - lot 5 827 850 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que Constantineau G. Construction inc., représentée par monsieur Alain Piché, a déposé une demande de changement à la réglementation d'urbanisme sur le lot 5 827 850 du cadastre du Québec afin d'autoriser la construction de 72 logements répartis dans six bâtiments sous

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

forme de projet intégré d'habitation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne désire pas augmenter la densité de ce secteur afin que les futures constructions sur ce terrain puissent s'harmoniser avec les bâtiments existants situés à proximité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la demande de changement à la réglementation d'urbanisme déposée par Constantineau G. Construction inc. et d'informer le propriétaire du terrain que toute autre demande visant une augmentation de la densité sera également refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM21 02 067

8.6. Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - lot 3 279 280 du cadastre du Québec - rue Marie-Louise-Vallée

CONSIDÉRANT que Gestion TII inc. a déposé une demande de changement à la réglementation d'urbanisme pour le lot 3 279 280 du cadastre du Québec afin d'autoriser l'unifamiliale en structure contiguë;

CONSIDÉRANT que ce secteur n'est pas propice à ce genre de structure apparentée plus aux projets intégrés situés dans les golfs;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas souhaitable de modifier la structure des bâtiments autorisée pour cette rue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser la demande de changement à la réglementation d'urbanisme déposée par Gestion TII inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 068

8.7. Modification de la résolution CM20 11 583 - plan image sous PIIA - chemin Killarney

CONSIDÉRANT que le plan image de G7 Développement inc. pour le prolongement du chemin Killarney au lac Desmarais, assujetti aux PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-27 - Ravage de cerfs de Virginie en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, a été autorisé, sous conditions, par la résolution CM20 11 583;

CONSIDÉRANT que l'une des conditions était de fournir des tests de sol pour tous les terrains constructibles avant le permis du premier cadastre;

CONSIDÉRANT que le but des tests de sol étant de s'assurer que les installations septiques peuvent être construites, les nouvelles technologies rendent cette crainte inutile;

CONSIDÉRANT que les tests demandés feront en sorte que la machinerie devra se déplacer et entraîner du déboisement avant que les constructions puissent se faire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM20 11 583 afin de retirer la condition suivante :

- de fournir les tests de sol pour tous les terrains constructibles avant le

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

permis du premier cadastre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 069

8.8. Demande d'agrandissement du périmètre urbain - secteur du Village - 9350-4652 Québec inc.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'agrandissement du périmètre urbain du secteur du Village a été adressée au conseil municipal par 9350-4652 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que cette demande vise la réalisation d'une nouvelle rue qui comportera 54 unités d'habitations réparties dans des bâtiments unifamiliaux de structure jumelée, dont 26 unités se retrouvent à l'extérieur du périmètre urbain existant;

CONSIDÉRANT que le promoteur a présenté son projet aux voisins immédiats et au comité de quartier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander à la MRC des Laurentides de modifier son schéma afin d'agrandir le périmètre urbain du secteur du Village pour la réalisation du projet domiciliaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM21 02 070

8.9. Demande pour le déplacement de la servitude - piste multifonctionnelle - secteur G7 Développement

CONSIDÉRANT que G7 Développement inc., désire déplacer une section d'une servitude pour la future piste multifonctionnelle de ce secteur;

CONSIDÉRANT que ce tracé a été approuvé sur place en 2006 et correspond à l'emplacement optimal compte tenu des emplacements des maisons projetées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la modification proposée du tracé de cette section de servitude telle qu'elle apparaît au plan de l'arpenteur-géomètre, monsieur Simon Jean, dossier 500-34, plan 32 204 et que tous les frais relatifs à cette modification soient assumés par le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM21 02 071

9.1. Projet Embois - secteur chemin des Quatre-Sommets - acceptation provisoire des travaux du niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par Embois inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et des résolutions CM19 09 406 et CM19 10 418, pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une station de pompage et la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I, en considérant quelques déficiences à corriger, et sont conformes aux spécifications du règlement sur les

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter les travaux de niveau I réalisés par Embois inc. concernant les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une station de pompage et la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets, sur une partie des lots 2 804 172, 3 054 328, 3 054 329, 3 054 330, 6 294 646 et 6 294 647 du cadastre du Québec;

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner à Embois inc. les garanties pour les travaux du niveau I au montant total de 2 615 018 \$ (lettres de garantie bancaire) dès la réception de la garantie pour les travaux de niveau 2 au montant de 138 907 \$, à laquelle un montant de 54 526,89 \$ est ajouté pour couvrir les déficiences constatées par l'ingénieur du projet pour l'acceptation du niveau I;

QUE cette remise soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 072

9.2. Demande d'aide financière - volet A - programme APEPR - prolongation

CONSIDÉRANT la résolution CM19 04 158 visant une demande d'aide financière au volet A du programme APEPR;

CONSIDÉRANT que selon l'entente d'aide financière, la date limite de la fin du projet était le 31 octobre 2020 et que les travaux n'ont pu être terminés, particulièrement en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) consent à autoriser une prolongation du délai de réalisation des travaux conditionnellement à l'engagement de la Ville à terminer les travaux avant le 31 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la Ville s'engage à réaliser les travaux d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative dans le cadre du programme APERP du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, avant le 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM21 02 073

9.3. Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 1 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de mise en place d'un réseau d'égout séparatif sur le lot 1 du centre-ville, soit sur les rues Charbonneau, Labelle (entre la rue de l'école et le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais), Lauzon, de l'École, Patry, Vanchesteing et la réalisation de travaux de réfection du réseau d'aqueduc, du remplacement de l'éclairage public, de la réfection de la chaussée et de sections de trottoirs sur la rue Charbonneau, ont été réalisés par Excapro

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver le décompte final n° 3 du contrat de mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 1, réalisé par Excapro inc. au montant total de 2 508 930,57 \$, taxes en sus;

DE procéder au paiement du décompte courant final n° 3 au montant de 340 680,64 \$, taxes en sus, auquel une retenue de 10 % a été appliquée (projet 2020-51);

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 1, et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 125 446,53 \$, taxes en sus (projet 2020-51) à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 074

9.4. Acquisition et installation de membranes de filtration pour l'usine de filtration au lac Tremblant - phase III - contrat

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement des membranes à l'intérieur du bassin de filtration n° 3 de l'usine de production d'eau potable du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a affiché un avis d'intention sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec SEAO pour l'acquisition de membranes de filtration d'eau potable et qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la proposition de SUEZ Water Technologies & Solutions Canada au montant de 231 848 \$, taxes en sus (projet 2021-06 payable par la réserve d'aqueduc secteur Mont-Tremblant), pour le remplacement du train n° 3 de modules de membranes d'eau potable à l'usine du lac Tremblant, soit les 126 modules ZW1000 v3 500ft² avec 144 modules ZW1000 CPX 450ft² et la remise en état des cassettes conformément aux conditions fixées à l'intérieur de l'avis d'intention et de l'offre datée du 26 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 075

9.5. Afficheurs sur poteaux - rue Mercure

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la mise en place de deux afficheurs sur poteaux sur la rue Mercure afin de favoriser le respect de la limite de vitesse affichée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un montant de 12 000 \$, taxes en sus (projet 2021-10), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'acquisition et la mise en place de deux afficheurs sur poteaux qui seront

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

installés sur la rue Mercure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM21 02 076

9.6. Analyse hydraulique ruisseau Clair - secteur Sud-Est

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyer un mandat pour la réalisation d'une analyse hydraulique du ruisseau Clair pour le secteur Sud-Est dans le haut de la rue de Saint-Jovite;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder un montant de 35 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), payable par la réserve financière pour fins environnementales, afin de faire procéder à une étude hydraulique du ruisseau Clair pour le secteur Sud-Est du haut de la rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CM21 02 077

11.1. Octroi d'une aide financière à la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-90-973 pour effectuer cette dépense, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser une aide financière à Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière, au montant de 10 000 \$, taxes applicables incluses (poste budgétaire 02-702-90-973), aux fins d'acquisition d'une solution technologique alternative permettant la diffusion en direct du studio (encodeur/décodeur) et d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer l'entente relative à cette aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 02 078

11.2. Amendement au contrat de programmation de Première Scène

CONSIDÉRANT la situation de pandémie ainsi que les décrets et arrêtés en vigueur visant la fermeture des salles de spectacles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat octroyé à Émoson, compte tenu que le nombre de spectacles sera inférieur à ce qui a été initialement prévu dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, dans le cadre du contrat de soutien technique à la programmation de Première Scène, aux locations de la salle et à l'entretien

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

ménager de l'église du Village, octroyé à Émoson par la résolution CM20 12 659, de modifier le montant du bordereau de soumission de l'annexe 8 à la ligne « Soutien technique - février à décembre 2021 » pour des paiements forfaitaires de 1 500 \$, taxes en sus, pour chaque événement tenu dans le cadre de la programmation de Première Scène 2021, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 18 000 \$, taxes en sus.

Le présent amendement vise seulement le soutien technique pour l'année 2021, toutes autres clauses, obligations et montants demeurent inchangés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM21 02 079

14.1. Terrasses extérieures - autorisation d'occupation et aide financière

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie de la COVID-19 se poursuit et que la Ville souhaite continuer à soutenir les entreprises de restauration et celles liées à l'alimentation (autre qu'une épicerie) afin de leur permettre la réinstallation de leur terrasse sur rue ou extérieure dans les secteurs ciblés à l'été 2020, soit certaines rues du centre-ville, le chemin du Village à proximité du lac Mercier au village et au Centre de villégiature Tremblant;

CONSIDÉRANT le succès de ces terrasses l'été dernier, lesquelles ont contribué à créer une ambiance festive dans ces différents secteurs, à attirer de la clientèle et à faire respecter les directives sanitaires et de protection gouvernementales liée à la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à nouveau à autoriser des occupations du domaine public temporaires pour l'aménagement des terrasses sur rue occupant une à deux cases de stationnements aux endroits prévus à cette fin dans le secteur Centre-ville et Village pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de Station Mont Tremblant afin de permettre l'aménagement et l'exploitation de terrasses temporaires pour certaines entreprises en restauration au Centre de villégiature Tremblant pour une période de 8 mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter une aide financière aux entreprises des secteurs Centre-ville et Village pour la réinstallation, le démantèlement et l'entreposage hivernal des terrasses représentant une somme maximale de 15 000 \$ pour le remboursement de 50 % des coûts totaux de ces frais (taxes applicables en sus), jusqu'à concurrence de 750 \$ par entreprise;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville souhaite encadrer son processus de soutien en matière d'aide et de subvention;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

- les entreprises des secteurs **Centre-ville et Village** figurant dans la liste ci-dessous à réinstaller leur terrasse sur rue, conditionnellement à l'obtention d'une occupation du domaine public temporaire pour la période du 15 mai au 15 novembre 2021;
- les entreprises du **Centre de villégiature Tremblant** figurant dans la liste ci-dessous à réaménager leur terrasse extérieure temporaire pour la période du 14 mars au 15 novembre 2021;
- la consommation d'alcool à ces endroits, sujet à l'obtention d'un permis valide de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

D'affecter une somme maximale de 15 000 \$ (poste budgétaire 02-621-00-970) aux fins d'un octroi de subvention aux entreprises des secteurs Centre-ville et Village, soit 50 % pour le remboursement des frais avant taxes liés à la réinstallation et au démantèlement de leur terrasse et pour leur entreposage hivernal 2021-2022, jusqu'à concurrence de 750 \$ par entreprise;

DE verser aux entreprises éligibles, l'aide financière précitée sur présentation de tous les documents requis dûment complétés et signés par les personnes autorisées ainsi que des preuves de paiements faits aux fournisseurs des services mentionnés.

SECTEUR CENTRE-VILLE ET VILLAGE

Établissement	Adresse	Numéro de permis RACJ
Bar Lounge Jackalope	1074, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J9	514398
Pub Baril Roulant	1885, chemin du Village, Mont-Tremblant, J8E 1K4	368720
Le St-Georges	890, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 1A1	1708213
Restaurant Bar Antipasto inc,	855, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	580373
Arôme de Café	852, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	216200
Des Petits Ventres	839, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	270009
C'est la Vie	708, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	2071223
Ital-Delli	1940, chemin du Village, Mont-Tremblant, J8E 1K4	3541901
Mille Pâte	780, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E3J8	1365121
Tacos Lolita	804, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E3J8	451799
La Sandwicherie Café	1918, chemin du Village, Mont-Tremblant, J8E1K4	1224484
Milly's	1926, chemin du Village, Mont-Tremblant, J8E 1K4	1502517
Pizza & Cie	814-1, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	685578
Maison du Spaghetti	1095, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J9	261321
Sushi Shack	1006, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J9	1593227
Lina Express	963, rue de Saint-Jovite, Mont-	

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

	Tremblant, J8E 3J8	
La Bergandoise	875, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	
St-Amour épicerie urbaine	764, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	
La Roulotte	795, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	
Sushi Ah Lin	1072, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J9	
O Café Vieux Tremblant	1908, chemin du Village, Mont-Tremblant, J8E 1K4	
Boulangerie La Fayette	1036, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J9	
Pâtisserie l'Instant Gourmand	965, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8	
Saucisses et Saucissons	418, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3G6	
Vieux Four	973, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, J8E3J8	1698109
La Maison du Brasseur	441, rue Saint-Georges, Mont-Tremblant, J8E 3G4	100203109-1 100213256-2
sEb l'artisan culinaire	444, rue St-Georges Mont-Tremblant, J8E 3G4	100017582-2

CENTRE DE VILLÉGIATURE TREMBLANT

Établissement	Adresse	Numéro de permis RACJ
Microbrasserie de la Diable	117, chemin de Kandahar CP2669 succ B, Mont-Tremblant, J8E 1B1	100126821-1
Restaurant Coco Pazzo	116, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant, J8E 1B1	100127043-1
Restaurant bar la Forge	3041, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant, J8E 1B1	100139873-1
Resto-bar le Shack	3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant, J8E 1B1	100119396-1
La Pizzeria	118, chemin de Kandahar, CP 2822, succ B, Mont-Tremblant, J8E 1B1	9239831 9239849
Le P'tit Caribou	125, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant, J8E 1E2	100118711-1
QG	121, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant, J8E 1E2	9855669
Le Wok	111, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant, J8E 1E2	9704875
Fat Mardi's (Moguls MT inc.)	3035, chemin de la Chapelle, Mont-Tremblant, J8E 1B1	100120923-1
SoCal (sunset cantina MT inc.)	116, chemin de Kandahar, local C3, Mont-Tremblant, J8E 1E2	100127795-1
Yaoooo Pizza pub	123, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant, J8E 1E2	100139865-1
Café De l'Époque	119, chemin de Kandahar, Mont-Tremblant, J8E 1T1	100121475-1
Grand Manitou	1000, chemin des Voyageurs, Mont-Tremblant, J8E 1T1	100034306-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

CM21 02 080

14.2. Fonds régions et ruralité - demande d'aide financière - volet 4

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité - volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec permet de déposer une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation;

CONSIDÉRANT que le projet « Cour d'école verte et durable pour l'apprentissage pédagogique en plein air » répond aux critères d'admissibilité et de sélection du programme d'aide;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu du Centre de services scolaires des Laurentides une résolution autorisant et confirmant sa participation et s'engage à maintenir et à entretenir les infrastructures découlant de ce projet d'embellissement des cours d'école;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant souhaite participer à ce projet de vitalisation qui répond à un besoin, permettra d'augmenter les saines habitudes de vie des élèves du campus primaire du pavillon Fleur-Soleil et aura un impact important sur la collectivité tremblantoise;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de permettre à monsieur Louis-Martin Levac, directeur stratégique du développement durable du territoire de déposer et signer pour et au nom de la Ville une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet 4 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet local de vitalisation « Cour d'école verte et durable pour l'apprentissage pédagogique en plein air » et de confirmer la participation financière de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Main-d'œuvre - la Ville offre aux entreprises du territoire la possibilité de loger leurs employés

Madame la conseillère Mélanie Matte mentionne qu'il peut parfois être difficile pour les entrepreneurs de loger leurs employés. La Ville met à leur disposition de l'hébergement locatif. Quelques logements sont encore disponibles. Contactez le Service de développement économique pour en savoir plus.

18.2. Les terrasses sur rue

Monsieur le conseiller Danny Stewart annonce que les terrasses sur rue seront de retour au printemps au Village, sur la rue de Saint-Jovite ainsi qu'à la Station Mont Tremblant. Pour aider les restaurateurs, 50 % du coût d'installation, de désinstallation et d'entreposage pour cette année seront assumés par la Ville.

18.3. Budget participatif

Monsieur le conseiller François Marcoux annonce que le vote sur le budget participatif est maintenant terminé. Le projet gagnant sera annoncé le 18 février

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 février 2021

prochain. Rendez-vous à villedemont-tremblant.qc.ca/jeparticipe pour en savoir plus.

18.4. Tour de télécommunication de Bell

Monsieur le conseiller François Marcoux mentionne que la Ville a réitéré son opposition à l'implantation par Bell d'une tour cellulaire de 82 mètres au lac Gélinas. Si vous souhaitez signifier à Bell et Innovation Canada votre opposition au projet, transmettez un courriel dans le cadre des consultations qui se tiennent jusqu'au 20 février. Visitez villedemont-tremblant.qc.ca/tour pour en savoir plus.

18.5. Journée performance scolaire

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille annonce que les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 15 au 19 février avec le porte-parole Laurent Duvernay-Tardif. Nous vous invitons à souligner les efforts de nos jeunes dans le contexte tout particulier que leur impose la pandémie. Cette année plus que jamais, soutenons leur réussite et encourageons-les!

18.6. Budget important pour le pavage - rues à paver

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau annonce que cette année, la Ville fera des travaux de pavage sur plusieurs rues et chemins de la ville. Ces investissements de 2,6 M\$ sont importants pour maintenir la qualité de nos infrastructures et de notre réseau routier. Voici les chemins où se dérouleront les travaux :

- Rue Cadieux au complet, incluant le prolongement de l'égout pluvial;
- Rue Coupal entre la rue Estelle et la Montée Kavanagh, incluant l'aménagement de bandes cyclables;
- Rue Émond Ouest entre la rue du Fer-à-cheval et l'extrémité;
- Chemin Harrisson (au complet);
- Chemin Kandahar au complet, incluant la réfection du trottoir;
- Chemin du Pont-de-Fer (entre le chemin du Village et le chemin du Lac Gélinas).

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la section **SÉANCE DU CONSEIL**.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CM21 02 081

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Greffé